

Septembre 2020

Nom de l'employé
Street
City, Province Postal Code

Confirmation de l'admissibilité de l'étudiant

Objet : Numéro d'identification :
Nom de l'employé :

C'est le temps de confirmer l'admissibilité de l'étudiant.

Pour qu'un enfant ayant atteint l'âge limite 21 ans (pour le régime de soins médicaux complémentaire) ou 22 ans (pour le régime de soins dentaires et pour le régime de soins de la vue et de l'ouïe) soit admissible aux régimes d'avantages sociaux de Postes Canada en tant que personne à charge, il doit satisfaire aux critères suivants:

- L'enfant à charge doit être inscrit à temps plein dans une école, une université ou un établissement d'enseignement professionnel en mesure de lui remettre un diplôme, un certificat ou un permis reconnu. Nous considérons que l'enfant à charge est inscrit à temps plein s'il satisfait aux exigences de fréquentation précisées par l'établissement d'enseignement.
- L'enfant à charge ne doit pas être marié ni vivre en union de fait.
- L'enfant à charge doit dépendre principalement de vous ou de votre conjoint sur le plan financier.

Si votre enfant à charge satisfait à tous les critères précités, veuillez remplir l'attestation au verso du présent formulaire et nous la retourner. Si nous recevons votre formulaire dûment rempli, nous maintiendrons la protection jusqu'au 30 septembre 2021, à condition que votre enfant à charge soit toujours inscrit à un établissement d'enseignement ou jusqu'à ce qu'il atteigne 25 ans.

Auparavant, nous avions l'habitude de demander chaque année aux employés une confirmation de l'inscription à temps plein de l'enfant à charge dans un établissement d'enseignement reconnu. Nous avons simplifié le processus en vous demandant d'attester l'admissibilité de votre enfant à charge au verso du présent formulaire. Il n'est pas nécessaire de soumettre d'autres preuves, à moins que votre demande de règlement fasse l'objet d'une vérification aléatoire. Le cas échéant, vous devrez fournir une preuve d'inscription provenant de l'établissement d'enseignement.

Si nous ne recevons pas ce formulaire, la protection de votre enfant à charge prendra fin le 30 septembre 2020.

Si vous avez des questions, veuillez communiquer avec un représentant du Service à la clientèle de la Canada Vie au 1 866 716-1313.

Merci.

Déclaration d'études pour les personnes à charge ayant dépassé la limite d'âge

Attestation de l'employé pour Nom de l'employé numéro d'identification

J'atteste que les enfants à charge indiqués ci-dessous satisfont à tous les critères mentionnés sur la première page, et les suivantes :

1. Tout enfant naturel, tout enfant adopté, tout enfant pris en foyer d'accueil et tout beau-fils/belle-fille(s) y compris ceux de mon/ma conjoint(e) couvert(e); ou
2. Tout autre enfant non marié pour lequel moi ou mon/ma conjoint(e) couvert(e) avons été nommés, à tous égards, le tuteur en exécution d'une ordonnance d'un tribunal compétent.

***Tous les champs sont obligatoires. ***

Nom de l'enfant à charge	Date de naissance	Nom de l'établissement d'enseignement	Premier jour de classe de l'année scolaire en cours	Dernier jour de classe de l'année scolaire en cours

Si nous ne recevons pas ce formulaire, la protection de votre enfant à charge prendra fin le 30 septembre 2020.

Signature	Date

Veuillez retourner l'attestation à la Canada Vie au moyen d'une des options suivantes :

Par courriel : bas@canadavie.com

Par télécopieur : 204 946-7405

Par la poste : La Canada Vie
Solutions d'administration des garanties, D227
CP 6000 succursale Main
Winnipeg MB R3C 1V3